



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modificateur modifiant le Règlement sur l'occupation et entretien des bâtiments.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, date de l'adoption du projet de règlement, le conseil a déposé le projet de règlement no 2026-04-001 et intitulé « Règlement sur l'occupation et entretien des bâtiments. »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 avril 2026, à 18 heures 30 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Ripon sise au 31, rue Coursol à Ripon. Au cours de cette assemblée le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville de Ripon sis au 31 rue Coursol, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h30 et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse <https://ripon.ca> .

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité et à l'église.

Avis donné le 25 mars 2026.

Gélianne Charette, la directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Gélianne Charette, la directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe de la Municipalité de Ripon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 14 heures et 16 heures, le 25^{ième} jour du mois de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 mars 2026.

Gélianne Charette, la directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe